

COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 FEVRIER 2009

* * * * *

Etaient présents : MM. PINHO, KREMER, Mme BARTHELEMY, Mme HOLWECK, MM. PERISSE, CHARPENTIER, CHUARD, CIAPPELLONI, GRBIC, HORNBECK, JACQUOT, Mme KALTENECKER, M. MARQUIS, Mme MAZZUCOTELLI, Mme NOEL, MM. PERROT, SIMON et Mme WAZYLEZUCK.

Etaient excusés : M. HESS, M. DUBOIS, Mme GERDOLLE, Mme OLDRINI et Mme ROUGEAUX.

MM. HESS, DUBOIS, Mmes GERDOLLE, OLDRINI et ROUGEAUX ont délégué respectivement leur mandat à M. CHARPENTIER, Mme HOLWECK, M. KREMER, Mme BARTHELEMY et Mme NOEL.

M. CHUARD a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

* * * * *

- **DEMANDES DE SUBVENTIONS – DCM N° 2009-01**

Le Maire présente au Conseil Municipal les quatre demandes de subventions exceptionnelles qui lui ont été adressées.

L'une a été formulée par l'association CLCV pour l'aider dans ses actions à l'égard des consommateurs, une autre par l'association Neuves-Maisons Cyclisme pour la soutenir dans l'organisation de la compétition qu'elle organise le 22 mars 2009, la troisième par l'association du Foyer des Jeunes de CHALIGNY pour l'organisation de la deuxième édition de la manifestation dénommée « Autour du Livre » et la quatrième enfin par la Communauté de Communes Moselle et Madon pour l'organisation de la manifestation «Gens du fil, Gens du fer ».

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du dossier,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder les subventions suivantes :

- Club IMACREA : 150 € pour l'action « Autour du Livre »
- Neuves-Maisons Cyclisme : 100 €

DECIDE de reconsidérer les demandes de la Communauté de Communes Moselle et Madon et de la CLCV ultérieurement.

- REVISION DU POS EN PLU DE LA COMMUNE DE LAXOU – DCM N° 2009-02

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy en date du 1^{er} décembre 2008 par lequel celui-ci demande au Conseil Municipal de CHALIGNY s'il souhaite être consulté au cours de l'élaboration du projet de révision ou s'il souhaite être consulté sur le projet de PLU arrêté.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'être consulté au cours de l'élaboration de la révision et sur le projet de PLU arrêté.

- CONVENTION D'ADHESION PREVENTION ET SANTE AU TRAVAIL – DCM N° 2009-03

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur le Président du Centre de Gestion en date du 28 novembre 2008 relative à la réorganisation du pôle prévention du Centre de Gestion qui a abouti à l'établissement d'une nouvelle convention en matière de prévention et de santé au travail.

Le Maire présente alors au Conseil Municipal cette nouvelle convention qui se substitue à l'ancienne convention d'adhésion au service de médecine professionnelle en date du 23 février 2006.

Il précise que la nouvelle mission du pôle prévention du Centre de Gestion ne se limite plus à la seule organisation des visites médicales obligatoires et portera désormais également sur la sécurité et la protection de la santé des agents.

Il demande alors au Conseil Municipal d'approuver cette nouvelle convention et de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du dossier,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le nouveau projet de convention d'adhésion prévention et santé au travail proposé par le Centre de Gestion,

AUTORISE le Maire à le signer,

INSCRIRA les crédits correspondant au compte 6475 du budget.

- DESIGNATION D'UN DELEGUE COMMUNATAIRE SUPPLEMENTAIRE – DCM N° 2009-04

Le Maire communique au Conseil Municipal le résultat du recensement de 2008 qui porte la population de la commune à 3086 habitants.

Il l'informe qu'en application des statuts de la Communauté de Communes Moselle et Madon, le Conseil Municipal doit désigner un conseiller communautaire supplémentaire.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Vu les candidatures,

DESIGNE à l'unanimité, Mme Anne-Marie MAZZUCOTELLI en qualité de conseiller communautaire de la commune.

- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE – DCM N° 2009-05

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le dossier d'aménagement d'un tourne-à-gauche sur la RD 909 au Fond du Val a fait l'objet d'une demande de subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Général pour les exercices 2009 et 2010.

Compte-tenu du coût du projet, à savoir 275 000 € HT, et de l'écrêtement de la dépense subventionnable à la somme de 80 000 € HT par an, ce n'est pas sur deux années qu'il faut demander une subvention, mais sur quatre.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Vu la délibération N° 2008-88 du 24 octobre 2008,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

SOLLICITE du Conseil Général des subventions au titre des amendes de police sur la totalité du projet soit 275 000 € sur les exercices 2009, 2010, 2011 et 2012 en raison de l'écrêtement des dépenses,

S'ENGAGE à assurer le financement de la partie des travaux non couverte par la subvention.

- ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE ET DE VENTILATION DE LA CRECHE – DCM N° 2009-06

Le Maire présente au Conseil Municipal les devis qu'il a demandés pour l'entretien des équipements de chauffage et de ventilation de la crèche.

Il lui propose de retenir l'offre de l'entreprise ENERLOR, plus intéressant financièrement, mais aussi parce que cette entreprise est la filiale de l'entreprise SANI NANCY qui a conçu les installations.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du dossier,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de confier à l'entreprise ENERLOR à MAXEVILLE l'entretien des équipements de chauffage et ventilation de la crèche, pour la somme de 300 € HT par an,

AUTORISE le Maire à signer le contrat correspondant.

- CAMPAGNE DE RAVALEMENT DE FACADES – DCM N° 2009-07

Le Maire présente au Conseil Municipal le bilan de la campagne de ravalement de façades de la Communauté de Communes Moselle et Madon pour les périodes 2003-2007 et 2008, ainsi que les projets pour 2009.

Il présente ensuite le projet de budget pour 2009 s'élevant à 5 310 € correspondant au solde de la période 2003-2007 (9 000 € à 10 %), au solde de l'année 2008 (5 700 € à 30 %) et à l'année 2009 (9000 € à 30 %) pour 6 dossiers.

Il demande au Conseil Municipal de renouveler sa participation à cette campagne pour un total de 6 dossiers.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du dossier,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ACCEPTE de participer au financement de la campagne de ravalement de façade intercommunale à hauteur de 30 % du montant des primes accordées sur la commune,

VALIDE le nombre de 6 dossiers et le budget prévisionnel afférent de 2 700 €,

DEFINIT l'ensemble du territoire communal comme secteurs prioritaire.

- ENTRETIEN ESPACES VERTS DES ECOLES MATERNELLES – DCM N° 2009-08

Le Maire présente au Conseil Municipal les devis relatifs à l'entretien des espaces verts des écoles maternelles du Centre et du Val Fleurion.

Il informe le Conseil Municipal que la prestation porte sur 10 tontes et lui fait part des négociations menées par M. PERISSE, Adjoint.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications du Maire et celles de M. PERISSE et pris connaissance du dossier,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier les travaux d'entretien visés ci-dessus à l'entreprise NEO PLUS à NEUVES-MAISONS pour un coût total de 3 177,26 € TTC pour 10 tontes, 2 tailles de haies, un débroussaillage, un bêchage et un binage pour l'année par école.

AUTORISE le Maire à signer la commande correspondante,

PRECISE que les crédits figurent au budget 2009 compte 61521.

- DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE DESTINEE A FAIRE FACE A UN BESOIN PONCTUEL ET EVENTUEL DE DISPONIBILITES – DCM N° 2009-09

Le Maire informe le Conseil Municipal de la situation de trésorerie passagèrement délicate actuellement et lui propose d'ouvrir une ligne de trésorerie pour pallier toute éventualité.

Il lui présente les différentes offres qu'il a reçues et lui propose de retenir celle du Crédit Mutuel, plus intéressante,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE le Maire de la commune de CHALIGNY à ouvrir auprès de la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL CENTRE EST EUROPE une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à 150000 € dont les conditions sont les suivantes :

- Echéance : 28 février 2010
- Taux : T4M + marge de 1,20 point
- Intérêts : calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base de 356/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.
- Commission : commission d'engagement de 0,10 % sur le montant autorisé, soit 150 €.

La ligne de trésorerie sera remboursée au plus tard pour la date précisée ci-dessus.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions particulières du contrat.

- ACQUISITION IMMOBILIERE – DCM N° 2009-10

Par délibération N° 2008-77 du 24 octobre 2008, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir la propriété de Mme Gisèle FORT, cadastrée AB 365 et B 459. Il avait décidé de faire appel à l'EPFL pour cette acquisition.

Or, cet organisme a fait savoir au Maire que son intervention s'avérait impossible.

Le Maire demande donc au Conseil Municipal de procéder directement à cette acquisition et de contracter un emprunt de 115 000 € sur cinq ans pour assurer le financement dans des conditions proches de celles qui auraient été celles de l'EPFL.

Il présente alors au Conseil Municipal les différentes offres qu'il a reçues et lui propose de retenir celle de la Caisse d'Epargne, plus intéressante.

Le Conseil Municipal,

Après avoir s'être remémoré le dossier,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Vu l'avis de France Domaine en date du 16 Juin 2008,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'acquérir les parcelles AB 365 de 520 m² et B 459 de 640 m², propriété de Mme Gisèle FORT, domiciliée à LUDRES, maison de retraite Sainte Thérèse, 50 rue de la Gare, pour la somme de 110 000 €,

CHARGE la SCP Humbert et Froment, notaire à NEUVES-MAISONS de la rédaction de l'acte correspondant,

AUTORISE le Maire à le signer ainsi que tout document relatif à cette transaction.

- EMPRUNT PRET A TAUX FIXE – DCM N° 2009-11

Le Conseil Municipal,

En application de la délibération N° 2009-10 du 27 février 2009,

Après avoir pris connaissance de la proposition par la Caisse d'Epargne de Lorraine Champagne-Ardenne et des conditions générales des prêts, décide de :

Article 1. Pour financer l'acquisition des parcelles AB 365 et B 459, le Conseil Municipal de CHALIGNY contracte auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Lorraine Champagne-Ardenne, un emprunt de la somme de 115 000 € au taux fixe de 3,09 % et dont le remboursement s'effectuera en 5 ans en périodicité trimestrielle.

Article 2. Monsieur Filipe PINHO, Maire, est autorisé à signer le contrat.

Article 3. Le Conseil Municipal décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure sans mandatement préalable.